

luation ; 2° Une taxe personnelle à tant par tête avec la faculté, en quelques cas de s'en acquitter en travaillant sous la direction du surlendant, au prix régulier payé aux ouvriers pour un travail de même nature. Les prix varient de \$0,75 à \$1,25 par jour, et le nombre de jours de un à quatre. Cette taxe personnelle revient à environ \$2,00 ou \$3,00 par tête. Comme il est facile de le constater, ce mode de chemins de comtés donne nécessairement les meilleurs résultats, car il fournit les fonds nécessaires, et permet l'emploi des machines et des instruments de travail, étant sous la direction immédiate de contre-maîtres et de surlendants expérimentés, le travail se fait suivant les méthodes les plus modernes et reconnues les meilleures.

Dans les comtés très populaires, où il est établi des manufactures importantes, ce dernier système est vite reconnu insuffisant. C'est ce qui a donné naissance aux chemins, d'état où la circulation est très grande. Pour pourvoir aux déboursés nécessaires, une taxe est prélevée sur les propriétés par les comtés, les cantons et les villes et cette taxe est complétée par une contribution de l'Etat. Vous avez constaté que dans les parties du pays peu peuplées et en allant vers les places les plus importantes où la population est plus dense et plus industrielle, nous rencontrons le système des parts et celui des corvées qui ne peuvent être tolérées que dans les concessions les plus reculées. Puis, nous avons les corvées améliorées, les chemins sous le contrôle de la municipalité, les chemins de comté et les chemins d'état ou de province ; je ne sache pas qu'il existe de chemins fédéraux ou nationaux comme en Europe. Avec l'accroissement de la population et le développement industriel, il y a naturellement progression et amélioration des routes, et mieux elles sont faites, moins d'entretien elles exigent.

Il est néanmoins reconnu que les cantons et même les comtés ne peuvent pas toujours faire face à la dépense qu'exige la construction, le maintien ou l'amélioration des chemins, et l'intervention des gouvernements est absolument nécessaire pour résoudre ce problème autant par une intervention pécuniaire que par des lois justes et équitables pour tous les intéressés.

Il existe dans chacun des Etats-Unis d'Amérique, un bureau des chemins, pour aider les comtés, les cantons, les bourgs et les villes, fournissant gratuitement des plans et devis, tous les renseignements requis, et même des ingénieurs, et sollicitant l'appui pécuniaire de l'Etat, s'il le juge utile.